



Paris, le 07 juillet 2006

L'UCANSS lance son nouveau Guide Sécurité sociale de l'employeur

L'UCANSS lance la toute dernière édition papier de son « Guide Sécurité sociale de l'employeur ». A partir de 2007, il sera disponible uniquement en ligne sur le site www.ucanss.fr.

Destiné à tous les employeurs, responsables du personnel ou du service paye, le « Guide Sécurité sociale de l'employeur » concerne plus particulièrement les PME, travailleurs indépendants, professions libérales, artisans, commerçants... Cet ouvrage répond aux principales questions en matière de Sécurité sociale et informe, de façon claire et pédagogique, sur les démarches administratives : le bulletin de salaire, l'embauche d'un employé, les accidents du travail, la retraite, etc.

- **Un guide clair et fonctionnel**

Le guide Sécurité sociale de l'employeur informe sur les démarches administratives auxquelles sont confrontés les employeurs tout au long de la vie de l'entreprise : sa création, le recrutement d'un salarié, les cotisations à payer, le bulletin de salaire, le congé paternité, l'accident du travail, mais également l'allocation des travailleurs de l'amiante, etc.

Chaque chapitre présente de manière détaillée :

- L'organisme de la Sécurité sociale concerné
- Son rôle
- Le calendrier des cotisations
- Les formulaires à remplir avec des modèles d'imprimés.

- **Un guide facile d'accès**

Le Guide de la Sécurité sociale pour l'employeur sous sa forme électronique est accessible sur le site de l'Ucanss sur www.ucanss.fr dans la rubrique Textes et documents. Une version pdf. est disponible en téléchargement.

Le Guide 2006 est aussi en vente au prix de 8 euros.

Pour passer commande : abonnements@ucanss.fr

CONTACT PRESSE

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES
Blandine OGÉ / Sandrine AUVRAY
97, bd Maiesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 58 22 21 11 - Fax : 01 42 93 08 01

L'Ucanss en bref

Créée en 1970, l'Ucanss exerce la responsabilité de l'employeur dans le dialogue social national et la négociation de la convention collective avec les organisations syndicales.

Elle a à sa tête deux instances dirigeantes : le Conseil d'orientation et le Comité exécutif des directeurs.

Le Comité exécutif des directeurs est l'instance opérationnelle de l'Ucanss. C'est lui qui, notamment, propose le programme de négociation collective et qui définit le mandat du directeur de l'Ucanss pour les négociations.

Le Conseil d'orientation adopte les orientations de gestion des Ressources Humaines du régime général de Sécurité sociale.